

EOLIEN OFFSHORE

Derrière le soulagement de la filière, encore de nombreuses incertitudes

Le gouvernement a lancé un appel d'offres de 10 GW dans l'éolien en mer, largement salué par la filière. Reste à préciser les règles du jeu, alors que 50 % des futures capacités doivent reposer sur de l'éolien flottant, une technologie encore peu mature et bien plus coûteuse que l'éolien posé.

JULIETTE RAYNAL

Un soulagement et une grande satisfaction pour la filière des renouvelables. Mais aussi, et surtout, une ribambelle d'interrogations. Jeudi, le ministre de l'Economie Roland Lescure et la ministre déléguée à l'Energie Maud Bregeon ont annoncé la relance des appels d'offres pour développer l'éolien terrestre et en mer ainsi que l'électricité photovoltaïque, après de longs mois d'immobilisme.

Ces appels d'offres s'inscrivent dans le cadre de la feuille de route énergétique de la France (PPE), dévoilée le 13 février dernier. L'annonce de leur relance intervient alors que les prix du gaz et du pétrole flambent en raison de la guerre au Moyen-Orient soulignant, une nouvelle fois, la forte dépendance de la France aux énergies fossiles importées.

Un cahier des charges très attendu

« Vu le contexte politique, ces annonces arrivent au bon moment. Nous les attendions tous. Mais nous sortons de là avec beaucoup de questions », confie Jérémie Almosni, délégué général de l'association France Renouvelables. Les interrogations persistantes de la filière se concentrent notamment sur l'éolien offshore, dont la capacité installée le long des côtes tricolores s'élève aujourd'hui à 2 gigawatts (GW).

Depuis Bercy, les deux ministres ont certes donné un cap et des premiers éléments. Le gouvernement a ainsi choisi de fusionner les appels d'offres 9 et 10 afin de développer 10 gigawatts (GW) supplémentaires. 50% des futures capacités reposeront sur des éoliennes posées, lesquelles sont fixées au fond marin. Et 50% sur de l'éolien flottant, une technologie bien moins ma-



Le parc éolien en mer de Saint-Brieuc, exploité par l'espagnol Iberdrola. JR / LT

ture, reposant sur des structures flottantes ancrées qui peuvent être installées en eaux plus profondes. Les premiers lauréats seront désignés d'ici fin 2026-début 2027, selon Bercy.

« Il est difficile de ne pas se réjouir pour l'éolien offshore. 10 GW c'est du jamais vu. Même à l'international, c'est rare de voir des projets aussi gros », commente un spécialiste de la filière. Engie a déjà indiqué qu'il candidaterait via sa coentreprise Ocean Winds. Mais pour l'heure, ni le cahier des charges, ni le calendrier précis des grands jalons de ce processus concurrentiel, qui permet aux développeurs de décrocher une aide d'Etat, ne sont connus. Les acteurs s'attendent néanmoins à une publication relativement rapide du cahier des charges par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans la mesure où il n'y aura pas d'étape de pré-qualification.

Et, tandis que le gouvernement s'est engagé à saisir la CRE dans les tout prochains jours, les potentiels candidats devraient pouvoir accéder au cahier des charges en parallèle, sans attendre la publication de l'avis formel du régulateur. « Ce serait vraiment une très bonne nouvelle car le temps est très contraint », indique un énergéticien. Et pour cause, les développeurs ne devraient avoir que quelques mois pour étudier toutes les conditions de cet appel d'offres XXL et monter leur dossier pour se positionner sur l'un ou plusieurs des 11 projets qui le composent.

Eviter un niveau de garantie « déraisonnable et repoussoir »

Le premier point de vigilance concerne le niveau de garantie. « Il faut que les appels d'offres soient suffisamment attractifs pour attirer des candidats sérieux. Or, aujourd'hui les garanties financières demandées en France sont trois fois plus élevées qu'ailleurs. Il y a un vrai enjeu de rééquilibrage à ce niveau-là », pointe Jérémie Almosni.

Très concrètement, les candidats à un appel d'offres doivent pouvoir apporter une garantie financière dans le cas où ils renonceraient finalement au développement du projet après avoir été désignés lauréats. La somme doit permettre de compenser les frais engagés par l'Etat et RTE.

« Si le développeur abandonne le projet juste avant la décision finale d'investissement, il doit verser entre 500 et 700 millions d'euros. C'est complètement déraisonnable et repoussoir. A l'étranger, les montants atteignent généralement 200 millions d'euros », rapporte un acteur du secteur. « Le niveau de garantie exigé en France est tellement haut, qu'il représente un gros frein à la compétition », abonde Corentin Sivy, directeur général de Valorem. De quoi réduire la concurrence et limiter la

pression à la baisse sur les prix, estiment plusieurs acteurs du secteur. Sur ce point, la filière espère avoir été entendue par les services de l'Etat et obtenir une division par deux au minimum du montant exigé.

L'autre grand sujet d'attention concerne le prix. Alors que le gouvernement communiqué sur un tarif moyen d'attribution inférieur à 100 euros le mégawattheure (MWh), ce paramètre soulève de nombreux questionnements. Cela suppose, en effet, que les parcs éoliens posés soient suffisamment compétitifs pour compenser le prix des parcs reposant sur la technologie flottante, qui eux devraient être bien supérieur à 100 euros du MWh.

Manque d'appétit sur l'éolien flottant

« Alors que pour la technologie posée, le mégawattheure se situe aujourd'hui à environ 90 euros, sur le flottant ont est davantage autour de 130, voire 150 euros du mégawattheure », pointe un acteur du secteur.

« Ces comparaisons sont toutefois à prendre avec beaucoup de pincette car la fixation du prix dépend de nombreux paramètres propres à chaque projet tels que la durée du contrat de rémunération, les formules d'indexation et l'intégration, ou non, du coût du raccordement », nuance-t-il.

Il n'empêche, plusieurs acteurs consul-

tés par *La Tribune* ne cachent pas leur volonté de privilégier les parcs éoliens à la technologie posée. « Je ne suis pas certain qu'il y ait de l'appétit pour 5 GW d'éolien flottant », lâche un acteur du secteur. « S'il y a plusieurs sites pilotes sur l'éolien flottant en France, cette technologie reste encore très anecdotique dans le monde », rappelle-t-on. Faut-il alors s'attendre à ce que les parcs éoliens flottants soient lancés plus tardivement ? « Le gouvernement ne voudra pas perdre la face en dépriorisant le flottant », estime un énergéticien. « Depuis plusieurs années, l'exécutif a beaucoup misé sur cette technologie, avec un engagement fort des régions et des ports qui ont beaucoup investi. Il y a une volonté d'être fer de lance sur cette technologie », poursuit-il. « C'est un sujet très politique », confirme un autre acteur du secteur.

Le contenu local qui ne sera pas neutre sur les prix

Dernier point de vigilance : l'intégration au sein de l'appel d'offres de critères NZIA, cette réglementation européenne visant à développer les industries bas carbone pour atteindre la neutralité climatique et renforcer l'autonomie industrielle de l'Europe.

« Les ambitions liées au contenu local à travers le NZIA sont parfaitement légitimes, mais ne seront pas neutres en termes de prix », prévient un développeur de projet. D'autant que « les turbiniéristes européens, contrairement aux turbiniéristes chinois, ont arrêté la course à la turbine la plus performante en se contentant de turbines de 15 à 16 mégawatts (MW) de puissance. Ce qui ne donne plus du tout le même niveau de prix qu'avec une turbine dont la puissance est supérieure à 20 MW », pointe Corentin Sivy.

« Le contenu européen ne fonctionne que s'il y a un grand volume de projets réalisés, c'est-à-dire de projets qui passent la décision finale d'investissement. Or, en France, cela fait longtemps que ce cap n'a pas été passé », pointe un énergéticien. A titre d'exemple, EDF, qui a remporté le parc éolien de Dunkerque dans le cadre de l'AO 3, il y a déjà sept ans, n'a pas encore pris sa décision finale d'investissement. Même chose pour l'AO 4 où des discussions sont en cours entre l'Etat et EDF pour redéfinir le tarif cible. A l'époque, l'énergéticien avait décroché le parc de Centre Manche 1 à seulement 45 euros du mégawattheure. Ce qui avait suscité beaucoup de critiques au sein de la filière, de nombreux acteurs estimant qu'il était impossible de développer un parc à ce niveau de prix. A l'international, notamment aux Etats-Unis, plusieurs projets étaient tombés à l'eau parce que les règles avaient été mal définies au préalable. La filière tricolore espère aujourd'hui que toutes les leçons du passé auront été tirées. **LT**



NICHOLAS DOHERTY - UNSPLASH